



REGLEMENT ET CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'ACCOMPAGNEMENT GO+

Mis à jour – Avril 2026

Vous candidatez au parcours d'accompagnement GO+, veuillez lire attentivement ce document.

Attention ! Tout dossier incomplet ou remis après la clôture de l'appel à candidatures ne sera pas retenu.

PUBLIC CIBLE

Artistes et groupes musicales actuelles lauréat·es du parcours GO, ayant une volonté de bénéficier d'un accompagnement individuel d'un an visant au développement de carrière.

Pour rappel, **l'accompagnement GO+ est optionnel et complémentaire à l'aide GO**. Les artistes auditionné·es dans le cadre du GO+ seront donc retenu·es par le comité de sélection dans le cadre de leur demande GO.

CONTENU DU DISPOSITIF & AXES DE SOUTIEN

Le parcours d'accompagnement GO+ est un **soutien individuel et collectif au développement de carrière et à la structuration professionnelle d'un an**.

GO+ est optionnel et complémentaire à l'aide GO.

Il permet, à 2 artistes ou groupes de Normandie en développement (lauréat·es du dispositif GO) de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé pour une meilleure insertion dans la filière musicale**.

Les projets lauréats (sélectionnés sur entretiens individuels et après auditions) bénéficient de :

- Des **conseils et rencontres** régulières avec l'équipe de NORMA
- Un **suivi individuel** en lien avec les besoins des projets sélectionnés
- Des **formations** sur les enjeux structurants
- Un **accompagnement à la structuration administrative** et aux **méthodes de projets**
- De **mise en réseau**
- Une **participation à des événements professionnels** nationaux
- Un **suivi des temps d'information et de formation** proposés par NORMA

- Une **valorisation** et un **soutien à la diffusion**
- Un **soutien à la communication**

Au maximum, 4 projets passeront un entretien individuel préalables aux auditions (ouvertes au public). **L'entretien individuel ainsi que les auditions auront lieu le 10 décembre 2026 au Big Band Café (Hérouville-Saint-Clair).**

Au maximum 2 projets seront sélectionnés pour bénéficier de ce parcours d'accompagnement.

Les modalités effectives de l'accompagnement seront définies de façon individuelle après entretien avec le groupe ou l'artiste et en lien avec ses besoins effectifs.

Attention ! Pour suivre l'accompagnement GO+, **l'artiste / le groupe doit être enclin à recevoir des conseils, et des avis extérieurs.**

GO+ n'est pas une subvention supplémentaire !

ELIGIBILITE

CRITERES D'ELIGIBILITE

- La **moitié des membres de la formation doivent résider en région Normandie.** (*Idem GO*)
- **Avoir une structure juridique support** (association, label, tourneur, structure d'accompagnement, etc...). **Son siège social doit être établi en région Normandie.** (*Idem GO*)
- Avoir un **répertoire constitué de compositions originales d'une durée minimale de 45 minutes** (*les créations originales et réarrangements seront appréciés selon l'esthétique musicale*). (*Idem GO*)
- Posséder au minimum **3 titres audio enregistrés de moins de 3 ans.** (*Idem GO*)
- Avoir une **visibilité significative** sur scène, sur les réseaux sociaux, dans les médias ou sur le web. (*Idem GO*)
- Faire preuve d'une **démarche de structuration avérée** (*travail en réseau, entourage professionnel, rémunération des artistes, cession des spectacles, inscription SACEM, etc.*). (*Idem GO*)
- **Avoir dûment complété le formulaire de candidature GO.**
- Avoir été retenu·es dans le cadre du parcours GO
- **Avoir dûment complété le formulaire de candidatures GO+ (complémentaire au dossier de candidatures GO)** et faire preuve d'une **motivation avérée.**
- **Être impérativement disponible(s) pour les auditions GO+ (10 décembre 2026).**
- Pouvoir **s'engager dans son année d'accompagnement** et être **disponible.**
- **Avoir signer la charte d'engagement** à faire de cet accompagnement une réussite.

L'équipe de NORMA se réserve le droit de faire appel aux projets lauréats sur les temps de valorisation du dispositif.

Un bilan moral et financier des actions engagées grâce à la subvention GO sera à transmettre obligatoirement à la Région et à NORMA pour les artistes sélectionné·es.

NE SONT PAS ELIGIBLES

- Les **groupes et artistes ayant déjà été lauréat·es GO+.**
- Les **groupes et artistes n'ayant pas remplis le formulaire GO+ (complémentaire et optionnel au formulaire de candidature GO).**

- Les **groupes et artistes engagé·es par un contrat discographique** (contrat d'artiste) **auprès des majors et de leurs labels** (*Idem GO*).
- Les **groupes et artistes engagé·es par un producteur de spectacle d'envergure nationale** (*Idem GO*).

CRITERES D'APPRECIATION

Une attention particulière sera portée à l'**ancrage territorial** des artistes et de leurs projets, à la **représentativité des projets portés par des femmes ou minorités de genre**, ainsi qu'à la **diversité des esthétiques**.

- Ne pas être conventionné par la DRAC Normandie au moment du dépôt. (*Idem GO*)
- Ne pas avoir obtenu l'aide GO en 2025. (*Idem GO*)
- Ne pas avoir obtenu l'aide GO plus de 3 fois. (*Idem GO*)

Argumentaire suffisant, motivant votre volonté d'être accompagné·es.



SELECTION

CRITERES DE SELECTION

- Le **sérieux du remplissage du dossier** (bonne présentation du dossier, argumentaire utile et détaillé, etc.).
- La **stratégie de développement mise en œuvre** par le groupe incluant un **projet d'actualité signifiant** en cohérence avec la-dite stratégie.
- La présentation d'un **budget équilibré cohérent avec le projet présenté qui fera l'objet de la demande de financement**.
- Les **relations partenariales avérées** établies par le groupe ou l'artiste avec des structures musicales actuelles régionales voire nationales.
- La **proposition artistique et expérience scénique**.
- L'identification par le groupe ou l'artiste des **axes de travail prioritaires**.
- La **motivation**, l'**investissement** et la **disponibilité** du groupe ou de l'artiste (très important).
- **Avoir été retenu·es dans le cadre du GO**
- Le **remplissage du formulaire de candidatures GO+**.

MODALITES DE SELECTION

La sélection se fait sur **analyse du dossier de candidature GO+** (formulaire complémentaire au parcours GO), **une sélection par un comité de professionnel·les du secteur, entretien individuel et après auditions**.

En plus des modalités de sélection de l'aide au projet GO, qui sont les suivants : **étude du budget prévisionnel et écoute des extraits sonores**.

La constitution du comité de sélection sera rendue publique.

Les dossiers administrativement recevables seront transmis aux partenaires publics pour un avis consultatif pouvant être reporté aux comités de sélection.

Dans le cas où l'artiste / le groupe est retenu, il ou elle devra se rendre impérativement disponible le 10 décembre 2026 pour les entretiens individuels avec le comité de sélection GO+ et l'équipe de NORMA et les auditions (ouvertes à toutes et tous, gratuites).



CONTACTS

Charlotte LESAUVAGE – Chargée de l'accompagnement et des pratiques artistiques.
charlotte[at]norma-asso.fr / Tél. : 02 31 27 93 61

Avant toutes questions, merci de vous référer à ce document, et à la Foire Aux Questions.



LES PARTENAIRES PUBLICS FINANCEURS DE START & GO

Le dispositif START & GO est financé par la **DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, le Département de l'Eure, le Département du Calvados et la Ville de Caen.**